



Section Grand-Saconnex

Motion UDC du 02 septembre 2019

Présentée par : Madame Eliane Michaud Ansermet, Messieurs Patrick Hulliger et Saïd Bouchareb

« Pour que le Grand-Saconnex ne croule plus sous les mégots »

Considérant :

- que les mégots de cigarettes souillent l'espace public et coûtent cher en ramassage aux collectivités ;
- que les mégots jetés à même le sol enlaidissent notre commune ;
- que les mégots représentent une grande part des déchets ramassés dans nos rues ;
- que les mégots sur le sol rendent l'espace public moins accueillant, notamment pour nos enfants ;
- la toxicité des diverses substances chimiques contenues dans les mégots et leurs effets notamment sur le sol, la flore et la faune ;
- qu'un seul mégot peut polluer 500 litres d'eau ;
- le besoin d'améliorer la propreté et le cadre de vie de tous avec une action anti-mégots ;
- l'art. 11 C de la loi pénale genevoise (LPG) (E 4 05) et le règlement cantonal sur la salubrité et la tranquillité publiques (RSTP) (E 4 05.03), interdisant de jeter sur le domaine public des mégots de cigarette ;
- le succès de l'action « anti-mégots » menée par la Ville de Genève, liant sensibilisation et verbalisation par les agents de la police municipale (<http://www.ville-geneve.ch/themes/environnement-urbain-espaces-verts/nettoisement-espace-public/action-anti-megots/>);

le Conseil municipal demande au Conseil administratif:

- de mettre en place une action « anti-mégots » dans notre Commune s'inspirant, mutatis mutandis, de celle menée par la Ville de Genève ,
- de distribuer aux endroits stratégiques, notamment aux arrêts de bus, des petits cendriers portables,
- de sensibilisé et d'informer la population avec le soutien de nos APM, durant une période de 6 mois, à cette sensibilisation et après ce délai,
- de donner consigne à nos APM d'amender toutes les personnes jetant leurs mégots sur le domaine public en dépit du caractère notoirement anticivique de leur geste.

Cette motion est soutenue par les groupes : PS, GAG et PDC

Le Grand-Saconnex, le 02 septembre 2019

MOTION

« ETEIGNONS L'ECLAIRAGE PUBLIC »

Considérant :

- qu'en 20 ans, l'éclairage nocturne aurait augmenté de 70% en Suisse et que notre pays souffre d'un excès de lumière ;
- que l'éclairage artificiel excessif génère une pollution lumineuse perturbant la biodiversité, le cycle jour-nuit de la faune, de la flore mais aussi des humains ;
- que l'éclairage artificiel excessif entraîne une consommation d'énergie inutile ;
- que la meilleure énergie économisée est celle que l'on n'utilise pas ;
- que la ville du Grand-Saconnex a été un précurseur à Genève dans la réduction de l'intensité lumineuse de son éclairage public ;
- que le 30 mars dernier, sous l'impulsion du WWF International, des millions d'individus autour du monde ont éteint leurs lumières pendant 1 heure ;
- qu'à la suite de cette « Hearth Hour » le WWF Genève, le canton, la Ville et les SIG se sont engagés sur le long terme à mettre en place des mesures ambitieuses ;
- que la nuit du 26 au 27 septembre prochain environ 209 communes du Grand Genève, dont le Grand-Saconnex, feront l'expérience d'une extinction des éclairages publics ;
- l'expérience de la commune de Val de Ruz et de nombreuses communes françaises voisines qui éteignent déjà leur éclairage public ;
- que selon les 1ères études effectuées le sentiment d'insécurité ou de sécurité n'est pas forcément lié à l'intensité de l'éclairage public ;
- que statistiquement près de 80% des vols et agressions ont lieu dans la journée. L'extinction des éclairages publics ne favoriserait pas les cambriolages, car les malfrats ont eux aussi besoin de lumière pour opérer. Quant aux automobilistes, ils ont tendance à rouler plus doucement quand ils n'ont que leurs phares pour se diriger ;
- que notre ville entend mettre sur pied un programme très ambitieux en matière de respect de l'environnement et de développement durable dans le cadre des études pour la révision du Plan Directeur Communal et du Plan Directeur Communal de l'Energie ;

La fraction démocrate-chrétienne demande au Conseil administratif d'entamer les études et démarches visant à supprimer ou restreindre drastiquement l'éclairage public pour ainsi rejoindre les nombreuses communes qui éteignent déjà quotidiennement leur éclairage public.

Nous préconisons d'éteindre l'éclairage public de minuit à 6h du matin mais cette fourchette peut être adaptée selon le retour d'expériences sur le terrain ;

Il pourra s'agir également, dans les lieux stratégiques qui le nécessitent, d'installer des détecteurs de présence plutôt qu'une extinction complète (smart city) ;

Il conviendra aussi de se pencher sur la durée des illuminations lors des Fêtes dont la période pourrait s'étendre du 6 décembre jusqu'aux vœux à la population ;

Préalablement à la décision d'abandonner ou de réduire l'éclairage public excessif, nous recommandons la mise sur pieds de discussions/conférences à destination de la population, sur les divers domaines touchés par cette action que sont : la sécurité, la protection de l'environnement, la pollution lumineuse et les finances publiques ;

Nous nous réjouissons que nos concitoyens puissent redécouvrir le ciel, écouter la nuit, que les écosystèmes qui nous entourent retrouvent leurs rythmes, que la non consommation d'énergie entraîne une économie des finances publiques et que cette manne économisée puisse bénéficier à d'autres projets novateurs.

Enfin nous vous remercions, chers Collègues, d'accueillir favorablement cette motion.

Grand-Saconnex, le 30 août 2019

Valentino CAVALIERI Peta GIROD Francine MAMIN TISSOT Philippe METTRAL

Cette motion est déjà soutenue par nos collègues du PLR et de l'UDC